

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 10 JUIN 2024

### **N° 2024-256 AIDE AUX ENTREPRISES – VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ENTREPRISE « LE TEMPS D'UN BOUQUET » À BOURNEZEAU**

Nomenclature des actes : 7.4

Vu la délibération n° 2024-28 du 24 janvier 2024 modifiant les délibérations n° 2023-29 et n° 2023-89 en matière de dispositif d'aides aux entreprises et de soutien au monde agricole et approuvant le nouveau règlement d'aides ;

Considérant la demande de l'entreprise « LE TEMPS D'UN BOUQUET » en date du 4 mars 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Développement économique et Emploi » en date du 4 juin 2024 ;

La Présidente, conformément au règlement des aides économiques aux entreprises commerciales, artisanales, industrielles et agricoles délibéré lors du Conseil communautaire du 24 janvier 2024, décide d'attribuer une aide financière définie dans le tableau en annexe d'un montant total de 2 016,58 euros à l'entreprise « LE TEMPS D'UN BOUQUET », représentée par Mme Lucie GROLLIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Roche-sur-Yon sous le numéro 981 798 416 et qui a une activité en matière « d'exploitation d'un fonds de commerce de vente en gros et au détail de fleurs naturelles, artificielles, plantes en pot, fleurs et plantes » à Bournezeau.

À CHANTONNAY, le 10 juin 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 10/06/2024.

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le



ID : 085-248500340-20240610-2024\_256-AR

Date de dépôt de dossier	Coordonnées du demandeur		Rappel du programme				Demande	Decision		Remarques
	Nom Prénom	Adresse	Dispositif d'aide	Montant Maximum des dépenses subventionnables HT	Taux	Plafond	Montant éligible	Montant de subvention proposé	Montant de la subvention attribuée	
04/03/2024	GROLLIER Lucie	14 avenue du moulin 85480 Bournezeau	Aide au loyer	1 666 €	60 %	1 000 €	1 350 €	810 €	810 €	
			Aide à l'immobilier	33 333 €	30 %	10 000 €	4 021,93 €	1 206,58 €	1 206,58 €	
TOTAL							5 371,93 €	2 016,58 €	<b>2 016,58 €</b>	